

Communiqué de presse

La Banque des Territoires et SNCF Immobilier s'engagent pour la revitalisation urbaine des emprises ferroviaires d'une vingtaine de communes du programme Action Cœur de Ville.

Le 27 septembre 2024 – Olivier Sichel, directeur général délégué de la Caisse des Dépôts, directeur de la Banque des Territoires, et Antoine de Rocquigny, directeur de SNCF Immobilier ont conclu un partenariat le vendredi 27 septembre à Vierzon. Ce partenariat national pluriannuel (2024-2026) permet d'accompagner de manière ciblée 20 communes du programme Action Cœur de Ville (ACV) dans la transformation d'anciennes emprises et bâtiments ferroviaires. Chaque site identifié pourra bénéficier d'un montant maximal de 200 000 euros apportés conjointement par la Banque des Territoires et SNCF Immobilier pour réaliser des études d'urgence. Les deux partenaires ont concrétisé localement leur accord dans le cadre du projet d'aménagement de la gare de Vierzon,

L'objectif de ce partenariat qui vise à accélérer l'émergence des projets de reconversion urbaine répondant à des enjeux sociaux, environnementaux et économiques, est d'accompagner les collectivités à lever les difficultés qu'elles rencontrent pour faire émerger des projets urbains sur du foncier ferroviaire (coût d'acquisition important, multiplicité des interlocuteurs, procédures et négociations complexes, pollution des sols, etc.). Par ce partenariat SNCF Immobilier affirme sa volonté de valoriser ce patrimoine, souvent stratégique en cœur des villes. Pour sa part, la Banque des Territoires renforce sa position de tiers-de confiance auprès des acteurs territoriaux.

Par cet accord, les deux partenaires entendent favoriser les conditions d'émergence des projets de revitalisation urbaine et fiabiliser leur réalisation. Dans ce cadre, SNCF Immobilier et la Banque des Territoires accompagnent deux types d'études amont, respectivement dans la limite de 100 000 euros :

- **Pour SNCF Immobilier, les études « propriétaires »** relevant des obligations de délivrance en vue de cession ou de location des biens (relevé géomètre, relevé réseaux, études historiques et documentaires environnementales, état des lieux des sites, diagnostics techniques règlementaires avant-vente ou avant location, etc).
- **Pour la Banque des Territoires, les études « urbaines »** pour enclencher une dynamique de projet (modèle économique, analyse territoriale, analyse socio-économique, préféabilité architecturale et technique, expérimentation, test d'usage, etc.).

Au total, près de 4 millions d'euros pourront être mobilisées de manière conjointe par la Banque des Territoires et SNCF Immobilier au profit des communes lauréates du programme ACV.

La convention nationale de partenariat prévoit d'accompagner au maximum 20 sites d'ici fin 2026. A ce jour, la Banque des Territoires et SNCF Immobilier ont sélectionné 9 premiers sites localisés à Vierzon, Haguenau, Sélestat, Creil, Lunel, Cholet, Sablé-sur-Sarthe, Arles et Carpentras.

Un partenariat au cœur des territoires

Le vendredi 27 septembre, Olivier Sichel, directeur général délégué de la Caisse des Dépôts, directeur de la Banque des Territoires, Antoine de Rocquigny, Directeur de SNCF Immobilier et Corinne Ollivier, maire de Vierzon ont signé la convention de financement relative au site de Vierzon en présence de Thierry Cardouat, sous-préfet de l'arrondissement de Vierzon, Nicolas Sansu, député du Cher et de François Dumon, Président de la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Cette première convention de financement locale concrétise le partenariat entre la Banque des Territoires et SNCF Immobilier. Elle prévoit d'accompagner la réalisation de la phase 2 du projet d'aménagement de la gare de Vierzon, axée sur la création d'un pôle d'échanges multimodal (PEM). La Banque des Territoires cofinancera le schéma directeur du PEM, l'étude de programmation pour reconvertir une ancienne halle SERNAM en « maison des mobilités » et une étude intégrant le développement des mobilités actives dans le PEM. SNCF Immobilier financeront les études techniques préalables nécessaires au démarrage opérationnel de ces projets.

À propos de SNCF Immobilier

Au sein de la SA SNCF, SNCF Immobilier assure pour les cinq sociétés du Groupe, la gestion et l'optimisation immobilière du parc d'exploitation, l'aménagement et la valorisation des biens fonciers et immobiliers non utiles au système ferroviaire avec notamment sa filiale Espaces Ferroviaires, aménageur et promoteur immobilier, et la mission d'opérateur du logement et de bailleur social avec sa filiale ICF Habitat. SNCF Immobilier comprend 7 directions immobilières territoriales qui travaillent avec les acteurs locaux sur l'ensemble du territoire national.

Pour en savoir plus : www.presse-sncf-immobilier.fr

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr



Contacts presse :

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts

Nathalie Police : nathalie.police@caissedesdepots.fr – 06 07 58 65 19

Aurélien Imbert : aurelie.imbert@caissedesdepots.fr – 06 77 56 38 82

SNCF Immobilier

Philippe Planchot - philippe.planchot@sncf.fr - 06 12 83 02 05